

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 48 (1977)
Heft: 7: Pages financières et économiques

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVIII^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N° 7 Juillet 1977

SOMMAIRE

Réévaluation réelle du franc suisse plus basse qu'en décembre 1974 (129) ; L'économie a besoin de confiance (136) ; Chronique économique (141) ; L'indice des prix à la consommation à fin mai 1977 (143).



Réévaluation réelle du franc suisse plus basse qu'en décembre 1974

Tiré du Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles

I. Remarques préliminaires

Au cours de la discussion relative à la dégradation de la capacité de concurrence de notre économie d'exportation résultant de la réévaluation du franc, nous avons attiré l'attention, dans un article paru en automne 1975¹, sur la distinction qu'il convient de faire entre les modifications réelles et les modifications nominales du cours du franc. Nos calculs visant à déterminer le pourcentage réel de modification du cours du franc suisse étaient fondés sur les taux d'inflation enregistrés dans les pays pris comme base de comparaison. Des études entreprises ailleurs en vue de démontrer que la réévaluation du franc suisse était plus basse qu'il n'y paraissait se fondaient aussi sur l'indice des prix de gros et sur l'évolution des salaires. Il est intéressant de constater que,

quelle que soit la méthode appliquée, les résultats obtenus ne varient guère. Aujourd'hui encore, le calcul du décalage réel des cours et, partant, de la position concurrentielle de notre économie d'exportation, exige la prise en compte de plusieurs facteurs. Mais pour le moment nous continuons à corriger la parité du franc suisse, en vue de connaître sa modification réelle, en nous basant sur l'indice des prix à la consommation. Dans le but de mieux éclairer les développements récents, nous ne nous référons cependant plus à la situation au 5 mai 1971, mais à une date plus rapprochée, la fin de l'année 1974. Nous le faisons aussi parce que le franc suisse était probablement sous-évalué au printemps 1971 et que notre économie d'exportation devrait avoir résorbé une partie du moins de la réévaluation.

¹ Cf. Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles, cahier N° 3, novembre 1975.